

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07 Septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (12)** : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, Mme Sandra AUPETIT, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Karine CHARRIER, M. René DAUDIN, Mme Catherine DEGRAVE, Mme Sylvie JAILLOUX, M. Jean-Marie SERVANT, M. Hubert TCHEMENIAN, Mme Mina TRUFFERT.

**Etait absent représenté (1)** : M. Marc LETANNEAUX pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

**Etaient absents (2)** : M. Patrick FALOURD, Mme Yamina NUNES

---

### Mme Sandra AUPETIT a été élue Secrétaire de Séance

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 17 Juin 2021. En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités locales (CGCT) :**

Par délibération n° 037 210 016/2020 en date du 26 mai 2020, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il convient que le Maire rende compte de toutes les décisions prises en application de cette délégation à chaque réunion obligatoire du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

OBJET	TITULAIRE	MONTANT €/HT	DATE DE SIGNATURE
<b>LOT N° 9 : PLOMBERIE - SANITAIRE</b>	<b>PLUMÉ THOMASSEAU</b> ZA Les 5 Arpents 37250 SORIGNY	1 700	23 Juin 2021
<b>LOT N° 5 : MENUISERIE ALU- VITRERIE - SERRURERIE</b>	<b>GSA 5</b> 1, rue des Compagnons 37210 ROCHECORBON	- 2 568	22 Juillet 2021
<b>LOT N° 6 : MENUISERIE BOIS - MOBILIER</b>	<b>SARL Daniel BELLET</b> 7, rue de la Gare 37510 SAVONNIERES	2 970	28 Juillet 2021
<b>VAISSELLE</b>	<b>HENRI JULIEN</b> Avenue du Président Kennedy 62401 BETHUNE CEDEX	4 836	1 <sup>er</sup> Septembre 2021

Départ de M. Roger AUPETIT à 18 H 45

## **2 . Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – 037 210 023/2021 :**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : remplacement d'un agent à temps partiel thérapeutique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 17 Septembre 2021 au 16 Décembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H/semaine au service technique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Retour de M. Roger AUPETIT à 18 H 55

## **3 . Renouvellement Bail Logement Ecole – 037 210 024/2021 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme MARIE Pauline Institutrice, souhaitant renouveler son bail.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le renouvellement de contrat de bail à signer avec Mme MARIE Pauline et M. COURRAUD Alexis. Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord des locataires, seraient les suivantes : loyer mensuel de 477.50 € (T.T.C.) Loyer : 457.50 €, Eau : 20 €. Ce renouvellement de contrat de bail débiterait le 13 Août 2021.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de renouveler le contrat de bail à conclure avec Mme MARIE Pauline et M. COURRAUD Alexis, qui prendra effet à compter du 13 Août 2021 pour un loyer mensuel de 477.50 € TTC (Loyer : 457.50 €, Eau : 20 €),

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **4 . Bail Rural : Parcelles C 313 – C 408 – 037 210 025/2021 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du non renouvellement du bail concernant les parcelles C 313 et 408 avec Mme GREARD Amélie, et de la demande de M. LAPORTE Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de louer à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 :

- la parcelle C 313 « Le Truton » à SAINT BENOIT LA FORET,

- la parcelle C 408 « Le Grand Chêne » à SAINT BENOIT LA FORET, à :
- Monsieur LAPORTE Jean-Philippe 17, Place Jeanne d'Arc 37500 CHINON.

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature du bail,

#### **5 . Renouvellement Bail Rural : Parcelle C 409 – 037 210 026/2021 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance du bail concernant la location de parcelle C 409,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de renouveler le bail suivant :

- Mme NOURY Sylvie 11, rue John Kennedy 37500 CHINON :
- Parcelle C 409 « Le Grand Chêne » à SAINT BENOIT LA FORET,

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature du bail.

#### **Questions diverses :**

- Pour information : - PNR Sentiers d'interprétation : lecture du courrier concernant l'entretien des chemins d'interprétation,
- Rapports d'activités 2020 présentés : - PNR
  - Val Touraine Habitat
- Formation élus : Un organisme de formation propose des journées de formation aux élus, formation financée par la Caisse des Dépôts et Consignations, certains élus sont intéressés pour une formation, l'organisme va être contacté afin de définir des dates courant octobre,
- Association Arc en Ciel : Demande l'attribution de la subvention annuelle et le prêt de la salle des fêtes pour leur activité pendant les vacances scolaires. Un courrier doit leur être adressé afin de définir exactement leur besoin et de fournir certains documents obligatoires pour bénéficier de la subvention.
- Marché du Vendredi soir : Un marché alimentaire sera organisé à partir du 17 Septembre de 16 H 30 à 19 H sur la placette. L'emplacement sera gratuit, seule contrainte, les producteurs devront laisser l'emplacement propre. Des contacts ont été pris avec certains producteurs par des élus, des producteurs ont répondu favorablement et seront présents le 17 Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 20.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 08 Septembre 2021

La Secrétaire de séance,  
**Sandra AUPETIT**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**